

# Fiche signalétique



## SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### TMGL Premium

**Utilisation du produit:** Graisse industrielle

**Numéro(s) produit:** 277117

**Identification de l'entreprise**

Chevron Canada Limited

500 - 5th Ave. SW

Calgary, ALBERTA T2P 0L7

Canada

www.chevronlubricants.com

**Réponse aux urgences liées au transport**

CHEMTREC: (800) 424-9300 ou (703) 527-3887

**Urgence sanitaire**

Centre d'urgence et information Chevron: Installé aux États-Unis, appels internationaux à frais virés acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623

**Informations sur le produit**

courriel : lubemsds@chevron.com

Informations sur le produit: (800) LUBE TEK

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### CLASSIFICATION:

- Irritation des yeux : Catégorie 2A.
- Irritation cutanée : Catégorie 2.
- Sensibilisant cutané : Catégorie 1.
- Toxicité pour les organes cibles (irritant respiratoire) : Catégorie 3.
- Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 3.
- Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3.



**Mention d'avertissement:** Avertissement

**Dangers pour la santé:**

- Cause une irritation cutanée (H315).
- Peut provoquer une réaction cutanée allergique (H317).
- Provoque une sévère irritation des yeux (H319).
- Peut irriter les voies respiratoires (H335).

**Dangers environnementaux:**

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412).

**CONSEILS DE PRUDENCE :****Prévention:**

- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols (P261).
- Se laver soigneusement après manipulation (P264).
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé (P271).
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail (P272).
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273).
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (P280).

**Intervention:**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon (P302+P352).
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer (P304+P340).
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer (P305+P351+P338).

- Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise (P312).
- Traitement spécifique (voir Notes aux médecins sur cette étiquette) (P321).
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin (P333+P313).
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin (P337+P313).
- Enlever les vêtements contaminés et les laver il avant réutilisation (P362+P364).

**Entreposage:**

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche (P403+P233).
- Garder sous clef (P405).

**Élimination:**

- Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements locaux/régionaux/internationaux applicables (P501).

**SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Asphalte	8052-42-4	80 - 100 %poids/poids
Amines, tert-alkyl C12 à 14	68955-53-3	0.1 - 1 %poids/poids

Veuillez prendre note que la concentration actuelle ou la plage de concentration de certains ou de tous les ingrédients ci-dessus est considérée comme des renseignements commerciaux confidentiels et est retenue comme le permet le SIMDUT 2015.

**SECTION 4 PREMIERS SOINS****Description des premiers soins**

**Œil:** Rincer immédiatement les yeux sous l'eau en tenant les paupières ouvertes. S'il y a lieu, enlever les verres de contact après le premier rinçage, puis continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Peau:** Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis enlever les chaussures et vêtements souillés. Si des symptômes se manifestent, obtenir des soins médicaux. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

**Inhalation:** Amener la personne exposée à l'air frais. Si la victime ne respire pas, lui administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si les difficultés respiratoires persistent, obtenir des soins médicaux.

## Symptômes et effets majeurs, aigus et différés

### EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

**Œil:** Tout contact oculaire cause une irritation grave aux yeux. Les symptômes pouvant se manifester sont une douleur, un larmoiement, l'apparition de rougeurs, une enflure et des troubles de vision.

**Peau:** Tout contact avec la peau cause une irritation cutanée. Un contact avec la peau peut causer une réaction cutanée allergique. Les symptômes pouvant se manifester sont une douleur, des démangeaisons, une décoloration de la peau, des enflures et l'apparition de cloques. Informations concernant les équipements sous haute pression : Si cette substance est accidentellement injectée à grande vitesse sous la peau, elle peut causer des lésions graves. Après un accident de ce type, obtenir des soins médicaux le plus rapidement possible. Immédiatement après l'accident, la blessure sur le site d'injection ne paraît pas toujours grave, mais si aucun traitement n'est administré, le membre affecté risque d'être déformé ou amputé.

**Ingestion:** Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes pouvant se manifester sont une douleur, des nausées, des vomissements et une diarrhée.

**Inhalation:** Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

### Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

**Notes aux médecins:** Lors d'un accident avec un équipement haute pression, ce produit peut être injecté sous la peau. Un tel accident peut occasionner une petite plaie perforante, parfois sans saignement. Cependant, à cause de la force pénétrante, la substance injectée dans le bout d'un doigt peut être déposée dans la paume de la main. Dans les 24 heures, la victime souffre généralement d'une enflure volumineuse, de décoloration cutanée et d'une vive douleur pulsatile. Il est recommandé d'administrer un traitement immédiat dans un centre d'urgence avec installations de chirurgie.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**MOYENS D'EXTINCTION:** Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>).

**Risques inhabituels d'incendie:** Les fuites/ruptures dans un système haute pression contenant des substances de ce type peuvent causer un incendie si elles se produisent à proximité de sources d'allumage (flamme vive, flamme de veilleuse, étincelles, arcs électriques, etc.).

### PROTECTION DES POMPIERS:

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. Voir les consignes de manutention et de stockage dans la section 7. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

**Produits de combustion:** Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés. La combustion peut produire des oxydes de : Azote.

## SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Mesures de protection:** Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

**Gestion des déversements:** Nettoyer immédiatement les déversements, en respectant les consignes figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

**Déclaration:** Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

## SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Renseignements généraux sur la manutention:** Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

**Mesures de précaution:** NE PAS UTILISER DANS LES SYSTÈMES SOUS HAUTE PRESSION à proximité de flammes vives, d'étincelles ou d'une surface chaude. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Garder le récipient fermé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni ingérer. Se laver soigneusement après chaque utilisation.

**Danger statique:** Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.

**Avertissements sur les récipients:** Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle (EPI). Si les contrôles techniques ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour empêcher l'exposition à des niveaux nocifs de ce matériau, reportez-vous aux informations sur l'EPI ci-dessous.

Les facteurs qui affectent l'EPI incluent, sans s'y limiter : les propriétés du produit chimique, d'autres produits chimiques qui peuvent entrer en contact avec le même EPI, les exigences physiques (ajustement et dimension, protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique, etc.) et les réactions allergiques potentielles au matériau de l'EPI. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de lire et de comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement car la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

### MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser une ventilation générale, une ventilation par aspiration localisée ou une combinaison des deux.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des yeux et du visage:** Porter des équipements protecteurs pouvant empêcher tout contact oculaire. Pour cette protection, il est notamment possible d'utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes étanches, un écran facial ou une combinaison d'équipements, selon les opérations à effectuer.

**Protection cutanée:** Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) contre les risques chimiques pour éviter tout contact avec la peau. La sélection des vêtements de protection contre les risques chimiques doit être effectuée par un hygiéniste du travail ou un professionnel de la sécurité et celle-ci doit être basée sur les normes applicables (ASTM F739 ou EN 374). L'utilisation d'un EPI contre les risques chimiques dépend des opérations menées et peut inclure des gants contre les risques chimiques, des

bottes, un tablier contre les risques chimiques, une combinaison contre les risques chimiques et une protection faciale complète. Consultez les fabricants d'EPI pour obtenir des informations sur le délai de pénétration afin de déterminer combien de temps l'EPI peut être utilisé avant son remplacement. À moins que les données spécifiques du fabricant de gants n'indiquent le contraire, le tableau ci-dessous est basé sur les données disponibles de l'industrie pour aider au processus de sélection des gants. Ces données ne doivent être utilisées que comme référence.

Matériau des gants contre les risques chimiques	Épaisseur (mm)	Délai de pénétration type (minutes)
Butylique	0.7	15
Néoprène	0.61	7
Nitrile	0.8	7
Chlorure de polyvinyle (PVC)	1.1	7
Viton Butylique	0.3	30

**Protection respiratoire:** Déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures aux limites recommandées d'exposition professionnelle qui sont en vigueur localement. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre cette substance, notamment : Respirateur épurateur d'air pour vapeurs organiques, poussières et brouillard.

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

**Limites d'exposition professionnelle:**

Composant	Pays/ Agence	Formulaire	TWA	STEL	Plafond	Notation
Asphalte	ACGIH	Fumées inhalables	0.50 mg/m3	--	--	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.**

**Couleur:** Brun à noir

**État physique:** Semi-solide

**Odeur:** Odeur de pétrole

**Seuil olfactif:** Non disponible

**pH:** Non applicable

**Tension de vapeur:** Non disponible

**Densité de vapeur (air = 1):** Non disponible

**Point d'ébullition initial:** Non disponible

**Solubilité:** Insoluble dans l'eau.

**Point de congélation:** Non disponible

**Point de fusion:** Non disponible

**Masse volumique:** 0.959 g/cm<sup>3</sup> @ 20°C (68°F)

**Viscosité:** 425 mm<sup>2</sup>/s @ 100°C (212°F) (Typique)

**Taux d'évaporation:** Non disponible

**Température de décomposition:** Non disponible

**Coefficient de répartition octanol/eau :** Non disponible

**PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:**

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non disponible

**Point d'éclair:** 329 °C (624 °F)

**Auto-inflammation:** Non disponible

**Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air):** Inférieure: Non applicable

Supérieure: Non applicable

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité:** Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Stabilité chimique:** Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

**Incompatibilité avec d'autres produits:** Non applicable

**Produits de décomposition dangereux:** Aucun connu (Aucun présumé)

**Polymérisation dangereuse:** Aucun risque de polymérisation dangereuse.

**Sensibilité au choc mécanique:** Non.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Données sur les effets toxiques**

**Graves lésions/irritations oculaires:** Ce matériau provoque une sévère irritation des yeux. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Corrosion/irritation de la peau:** Ce matériau provoque une irritation cutanée. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Sensibilisation cutanée:** Le matériau peut provoquer une allergie cutanée. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Toxicité cutanée aiguë:** Le matériau n'est pas considéré comme toxique par contact cutané. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour les composants du produit.

**Toxicité orale aiguë:** Le matériau n'est pas considéré comme toxique par voie orale. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour les composants du produit.

**Toxicité aiguë par inhalation:** Le matériau n'est pas considéré comme toxique par inhalation. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour les composants du produit. Pour de plus amples informations sur la toxicité aiguë des composants, appeler le centre d'informations techniques.

**Estimation de la toxicité aiguë:** Non déterminé

**Mutagénicité des cellules germinales:** Le matériau n'est pas considéré comme mutagène. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Cancérogénicité:** Le matériau n'est pas considéré comme cancérigène. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Toxicité sur la reproduction:** Le matériau n'est pas considéré comme toxique pour la reproduction. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Ce matériau peut irriter les voies respiratoires. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:** Le matériau n'est pas considéré comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée). Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

**Danger par aspiration:** Le matériau n'est pas considéré comme un danger par aspiration.

**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:**

Les scientifiques ont des doutes sur l'effet cancérigène des composés chimiques utilisés dans l'asphalte. L'Agence internationale de recherche sur le cancer (AIRC) a étudié les risques de cancer associés à l'asphalte en 1985 et en 1987. A cette époque, il avait été conclu que les preuves étaient insuffisantes pour affirmer que l'asphalte était cancérigène chez les humains. Dans l'ensemble, les résultats d'études ayant suivi l'état de santé de travailleurs de l'industrie de l'asphalte ne permettent pas de tirer de conclusion. Cependant, les condensats des émanations produites par l'asphalte et certains composants chimiques de ces émanations ont causé le cancer chez des souris lorsqu'il ont été appliqués sur la peau des animaux et qu'ils y sont demeurés pendant de longues périodes. En outre, les condensats des émanations d'asphalte ont présenté un résultat faiblement positif lors de tests Ames sur les propriétés mutagènes. Il est suggéré de minimiser les contacts cutanés, ainsi que la respiration des brumes, émanations et vapeurs.

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**ÉCOTOXICITÉ**

Cette substance est présumée nocive pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

**MOBILITÉ**

Non disponible.

**PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ**

Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

**POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION**

Facteur de concentration biologique : Non disponible.

Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales (voir les lois en vigueur sur la gestion des déchets, notamment B.C. Reg. GY/92 Waste Management Act; R.R.O. 1990, Reg. 347 General-Waste Management; C.C.S.M.c. W40 The Waste Reduction and Prevention Act; N.S. Reg. 51/95 and N.S. Reg.

179/96).

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

**Description d'expédition TC:** NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER TRANSPORT CANADA

**Description d'expédition OMI/IMDG :** NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER THE IMDG CODE

**Description d'expédition ICAO/IATA :** NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER ICAO

**Description d'expédition DOT:** NOT REGULATED AS HAZARDOUS MATERIAL UNDER 49 CFR

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

- 01-1=IARC Groupe 1
- 01-2A=IARC Groupe 2A
- 01-2B=IARC Groupe 2B

Les composants suivants de cette substance figurent sur les listes officielles indiquées.

Asphalte 01-1, 01-2B

### INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AIIIC (Australie), LIS (Canada), EINECS (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECI (Corée), NZIoc (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (États-Unis).

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

**AVIS DE RÉVISION:** SECTION 04 - EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ - Inhalation information modifiée.

SECTION 05 - Risques inhabituels associés à la lutte contre un incendie information ajoutée.

SECTION 07 - Mesures de précaution information modifiée.

SECTION 08 - Mesures d'ingénierie information modifiée.

SECTION 08 - GÉNÉRALITÉS information modifiée.

SECTION 08 - Tableau des limites d'exposition en milieu de travail information modifiée.

SECTION 08 - Liste de Équipement de Protection Individuelle information supprimée.

SECTION 08 - Équipement de Protection Individuelle information ajoutée.

SECTION 08 - Protection respiratoire information supprimée.

SECTION 08 - Protection cutanée information modifiée.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES information ajoutée.

SECTION 11 - Informations Toxicologiques information modifiée.

SECTION 15 - INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES information modifiée.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES information modifiée.

**Date de révision:** Septembre 14, 2022



**ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:**

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
GHS - Système Général Harmonisé	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
WHMIS - Matières dangereuses au travail système d'information	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration
NCEL - Nouvelle limite d'exposition aux produits chimiques	EPA - Agence de protection environnementale (« Environmental Protection Agency »)
SCBA - Appareil de protection respiratoire autonome	

Préparé selon le SIMDUT 2015 par Chevron Technical Center, 6001 Bollinger Canyon Road, San Ramon, CA 94583.

**Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.**